

**UNIVERSITÉ « BABEȘ-BOLYAI » CLUJ-NAPOCA**

**FACULTÉ DE DROIT**



# **L'ÉQUILIBRE CONTRACTUEL**

**- THÈSE DE DOCTORAT -**

**- MOTS-CLÉS, SOMMAIRE ET RESUMÉ -**

**DIRECTEUR DE THÈSE:**

**PROF. UNIV. DR. PAUL VASILESCU**

**DOCTORANT:**

**DELIA-IONELA ROPAN**

**Cluj-Napoca**

**2012**

**A. MOTS-CLÉS DE LA THÈSE DE DOCTORAT INTITULÉE  
« L'ÉQUILIBRE CONTRACTUEL »**

contrats, *business-to-business*, équilibre contractuel, liberté contractuelle, justice commutative, abus, solidarisme contractuel, autonomie de volonté, analyse économique du contrat, régime juridique, clauses abusives, clauses excessives, abus de droit, clauses « de pouvoir », *efficient breach of contract*, *favor contractus*, exécution, inexécution, sanctions, Principes Lando, Principes Unidroit.

**A. LE SOMMAIRE DE LA THÈSE DE DOCTORAT INTITULÉE  
« L'ÉQUILIBRE CONTRACTUEL »**

1. Introduction

1.1. Aspects généraux

1.2. Contexte

1.3. Limitations

1.4. Méthodologie

1.5. Structure

2. L'équilibre contractuel dans le cas des contrats B2B?

2.1. Considérations générales

2.2. Y a-t-il une crise des contrats B2B dans le droit roumain?

2.3. Droit et morale

2.4. Vers un équilibre contractuel dans deux des plus récentes  
réglementations apparues : le Code Civil Roumain actuel et le Droit Commun  
Européen de la Vente 2011?

2.4.1. Désidérata d'équilibre contractuel dans le Code Civil  
Roumain?

2.4.2. Désidérata d'équilibre contractuel dans le Droit Commun  
Européen de la Vente 2011?

2.4.2.1. Aspects généraux

2.4.2.2. Domaine d'application, objectifs, objet et structure

2.5. Est-il besoin dans le droit roumain d'un article similaire à l'Art.  
L. 442-6 du Code Commercial français?

## 2.6. Conclusions

### 3. L'équilibre contractuel à la conclusion des contrats

3.1. Délimitations nécessaires en ce qui concerne la matière de l'équilibre contractuel

3.2. Liberté contractuelle et justice commutative

3.3. Le solidarisme contractuel

3.4. Analyse économique du contrat

3.5. Clauses abusives ou excessives

3.5.1. Clauses abusives ou excessives – le principal pilier de manifestation des déséquilibres contractuels à la conclusion du contrat.

Aspects généraux

3.5.2. Clauses abusives et abus de droit

3.5.3. Clauses abusives et bonne foi

3.5.4. Clauses abusives et cause du contrat

3.5.5. Étude de cas: Les clauses de fixation et / ou de modification unilatérale des éléments / clauses du contrat

3.6. Conclusions

### 4. L'équilibre contractuel pendant l'exécution du contrat

4.1. La modification de l'équilibre contractuel pendant l'exécution du contrat

4.2. Les sources et les remèdes des déséquilibres apparus pendant l'exécution du contrat

4.2.1. Aspects introductifs

4.2.2. La volonté ou l'action unilatérale d'une des parties contractantes comme source de déséquilibre: l'abus de droit

4.2.2.1. L'unilatéralisme

4.2.2.2. L'abus de droit et l'exécution du contrat

4.2.3. Le non-respect des obligations de nature solidariste ou assimilées - comme source de déséquilibres

4.2.3.1. Aspects généraux

4.2.3.2. Bonne foi

4.2.3.3. Le respect d'une exigence de cohérence et le devoir / l'obligation de ne pas se contredire au détriment de l'autrui

4.2.4. Circonstances extérieures aux parties contractantes - sources de déséquilibres. La théorie de l'imprévision

4.3. Observations conclusives

5. L'équilibre contractuel à la terminaison du contrat

5.1. *Favor contractus*

5.2. La contribution de l'analyse économique du contrat

5.3. Observations conclusives

6. Étude de cas: Particularités de l'équilibre contractuel en ce qui concerne le cas des marchés publics

6.1. Considérations introductives

6.2. La nature juridique des marchés publics dans le système de droit roumain

6.2.1. Délimitations nécessaires

## 6.2.2. Possibles qualifications *de lege lata*

### 6.2.2.1. Préliminaires

6.2.2.2. Les contradictions existantes avec les dispositions de la Loi du Contentieux Administratif

6.2.2.3. La différenciation sans justification en ce qui concerne la compétence de la l'instance compétente à juger les litiges avant et après la conclusion des marchés publics

### 6.2.3. L'impact de récentes décisions de la Cour Constitutionnelle

6.2.4. La possibilité d'adresser la contestation aussi à l'instance de contentieux administratif

6.2.5. Recours à l'arbitrage pour les disputes concernant les marchés publics?

6.3. La qualification des marchés publics au niveau européen, dans le droit français et anglais

### 6.3.1. La qualification des marchés publics au niveau européen

### 6.3.2. Solutions de droit comparé: la France et le Royaume-Uni

#### 6.3.2.1. Le système de droit français

#### 6.3.2.2. Le système de droit du Royaume-Uni

6.4. L'impossible qualification unitaire des marchés publics dans le droit roumain?

### 6.5. Propositions *de lege ferenda*

6.6. Y-a-t-il d'équilibre contractuel dans le domaine des marchés publics?

### 6.6.1. Préliminaires

6.6.2. Considérations concernant l'étape précontractuelle et l'étape de la conclusion des marchés publics

6.6.3. Considérations concernant l'étape de l'exécution proprement-dite des marchés publics

6.7. Conclusions

7. Conclusions générales

7.1. Résultats des recherches

7.2. Éléments d'originalité

7.3. Nouvelles directions de recherche

ANNEXES

Annexe no. 1 - Efficient Breach of the Contract: an Interdisciplinary Approach (Legal and Economic)

Annexe no. 2 - New Challenges for the Business Environment: Sensitive Issues with respect to Business-to-Business Contracts in light of the Common European Sales Law

Bibliographie sélective

**B. LE RÉSUMÉ DE LA THÈSE DE DOCTORAT INTITULÉE  
« L'ÉQUILIBRE CONTRACTUEL »**

**1. Introduction**

« Le droit cesse où l'abus commence. » (Planiol, 1899)

« Les prérogatives nées des contrats ne doivent être utilisées qu'avec mesure. (...) Le contrat étant chose vivante et non pas pétrifiée, il doit s'adapter aux circonstances nouvelles pour que le but du contrat soit atteint. »

(Demogue, 1931 )

versus

« On s'étonnera qu'à une époque où le mariage s'était peut-être trop transformé en contrat, certains aient rêvé de transformer tout contrat en mariage. » (J. Carbonnier, 2000 )

La question-clé de la présente analyse est: Y a-t-il dans le système de droit actuel les instruments nécessaires qui plaident pour l'existence et le maintien d'un équilibre contractuel dans le cas des contrats business-to-business (« **B2B2** »)?

En d'autres termes, la présente étude mets en discussion l'opportunité, la légitimité et la légalité de l'application d'une protection similaire à celle attribuée par le système normatif actuel à la partie faible consommateur aussi à la partie faible qui ne se qualifie pas comme consommateur conformément à la loi (*i.e.*, professionnels, commerçants, etc.).

Un débat sur la nécessité de l'existence et du maintien de l'équilibre contractuel pendant la conclusion et le déroulement des contrats B2B pourrait être quelque chose d'étonnant par rapport à la portée de la célèbre expression « la morale des affaires est une morale de fer ». Néanmoins, cette étude se propose de remettre en cause cette devise, en faisant une incursion dans les différents

systèmes nationaux de droit et dans les lois-modèle analysés pour le but de notre thèse (énumérés ci-dessous) afin de relever les différents instruments au service de l'équilibre contractuel. Une telle préoccupation paraît être prégnante plutôt dans la doctrine française et européenne que dans la doctrine roumaine, cette dernière ne s'attardant pas largement sur ce sujet. De plus, l'intérêt pour l'existence d'un équilibre contractuel tient plutôt à la sphère des contrats business-to-consumer (« **B2C** ») – *i.e.*, conclus entre des professionnels et des consommateurs, qu'à la typologie des contrats B2B.

La présente étude s'intéresse peu à trouver une définition de « l'équilibre contractuel », mais plutôt à identifier la sphère des déséquilibres contractuels qui pourraient être sanctionnés. Cette approche va finalement conduire à la délimitation de la portée de l'équilibre contractuel.

Ni le système de droit roumain, ni celui français ne consacre *de lege lata* l'équilibre contractuel comme principe général. A défaut d'un tel principe réglementé *per se* dans le droit positif et applicable à titre général, nous allons nous concentrer sur les mécanismes consacrés au niveau législatif, jurisprudentiel ou de la doctrine qui peuvent être utilisés comme « balance » en matière contractuelle, soit d'une manière directe, soit d'une manière indirecte.

Notre analyse met aussi en discussion la nécessité de moralisation des contrats B2B dans le but de la sauvegarde d'une certaine justice contractuelle. De ce point de vue, notre approche se trouve sous l'égide de l'adage conformément auquel « Il faut lutter, non pour l'idée abstraite de justice, car la lutte serait vaine, mais pour faire triompher notre idée personnelle de justice. »<sup>1</sup>

Les principaux objectifs poursuivis dans cette thèse concernent la révélation des moyens et des instruments juridiques qui pourraient justifier

---

<sup>1</sup> G. Ripert, *Droit naturel et positivisme juridique*, Ed. Typographie et Lithographie Barlatier, Marseille, 1918, p. 47.

l'existence d'un impératif d'équilibre contractuel ou, plus correctement dit (parce que le premier desiderata mentionné pourrait être considéré comme utopique), éviter les déséquilibres significatifs (flagrants).

En réalité, les objectifs majeurs de notre démarche scientifique concernent l'identification de quelques possibles réponses à une série entière de questions, parmi lesquelles nous mentionnons les suivantes :

Dans le cas de contrats B2B y a-t-il des fondements suffisants pour plaider au sens de l'existence / du développement d'un système de protection de la partie contractante faible similaire à celui existant dans la matière des contrats B2C ? Est-ce que les caractéristiques foncièrement propres au contrat sont-elles en contradiction ou en convergence avec l'existence / la création d'un tel système de protection ? Est-ce que les fondements du contrat soutiennent ou s'opposent à la protection augmentée / croissante d'une des parties contractantes ? Est-ce qu'il y a des raisons suffisantes pour généraliser (au niveau de tous les contrats B2B) un régime juridique spécial, pareil au celui des contrats B2C ? Est-ce que le « sacrifice (partiel / total) » du principe de l'autonomie de volonté sur l'auteuil de la construction d'un système gouverné par le solidarisme contractuel serait-il justifié ? Le cadre légal applicable en Roumanie et au niveau européen / international contient-il les moyens nécessaires qui sont favorables à l'allocation d'une telle protection augmentée dans un domaine où la liberté contractuelle devrait régner davantage que dans n'importe quel autre type de contrats ? Quel est / devrait être l'espace d'où cette protection devrait extraire les sources d'une telle protection : le système normatif ou les pouvoirs de contrôle du juge ? En réalité, l'apanage d'assurer la protection des intérêts propres à une partie contractante devrait appartenir exclusivement à celle-ci ou aussi au législateur et respectivement au juge ? Est-ce qu'il y a « une juste mesure » et « une balance » suffisamment développées pour éviter tout excès (*i.e.*, la protection exagérée versus « la subjugation » totale) ?

Dans la lumière de ces prémisses et objectifs, nous pouvons affirmer que

cette analyse se propose de relever notre idée personnelle de justice contractuelle, ainsi comme celle-ci résulte des systèmes de droit analysés et des propositions *de lege ferenda* que nous allons mettre en discussion.

Le thème choisi est d'autant plus actuel que l'analyse faite prend aussi en considération les plus récentes apparitions législatives. Ainsi, on se réfère particulièrement (i) à l'approche relevée par le Code Civil Roumain actuel, en vigueur dès le 01 octobre 2011 (qui paraît beaucoup plus préoccupé de l'existence d'une certaine justice contractuelle que l'Ancien Code Civil entré en vigueur le 1 décembre 1865), dont (à la date de la finalisation de cette thèse) on interprète les dispositions après seulement une année dès son entrée en vigueur et (ii) aux dispositions de la Proposition de Règlement 2011 (ainsi comme elle est définie ci-dessous).

Dans la lumière des mentions énumérées ci-dessus, le traitement de notre thème de la perspective de ces cadres légaux relativement récents représente en réalité un des principaux éléments de nouveauté scientifique de ce travail. De plus, nous considérons que la mise en discussion du sujet dans le contexte du droit comparé représente aussi un point fort de notre approche, et plutôt dans la perspective de notre démarche critique du contexte législatif de Roumanie, passé (inclusivement de la perspective de l'Ancien Code Civil) et actuel (sous l'impact du Code Civil actuel dont les significations sont encore en cours d'être découvertes). L'entrée en vigueur du Code Civil actuel pendant nos recherches sur l'équilibre contractuel ne peut être rien d'autre qu'un aspect positif. Et ça parce que (i) la recherche a été directement enrichie, (ii) une grande partie de nos propositions qui avant étaient faites *de lege ferenda* se sont transformées dans des réalités du droit positif, (iii) le Code Civil actuel paraît promouvoir l'idée de justice contractuelle (avec tous les risques qui peuvent en résulter) à un niveau supérieur par rapport à l'Ancien Code Civil et (iv) il y a (à moins) la présomption que l'actualité du sujet qui fait l'objet de cette thèse sera prolongée dans l'avenir.

Dans la même ligne d'idées, certaines de nos propositions *de lege*

*ferenda* peuvent être considérées comme innovatrices. D'une manière illustrative, les suggestions *de lege ferenda* faites en ce qui concerne les marchés publics pourraient être considérées comme innovatrices dans le système juridique roumain où le régime juridique des marchés publics (de droit commun ou de droit administratif) est confus.

## 2. Contexte du thème de la thèse

Dans le droit roumain, l'équilibre contractuel dans les contrats B2B est traité généralement d'une manière isolée et seulement dans le contexte des analyses portant sur d'autres sujets, dans le contexte de certains domaines de droit (la théorie générale des obligations ou la matière des contrats spéciaux).

Conformément à nos connaissances, il n'y a pas dans la littérature juridique roumaine des travaux juridiques dédiés, exclusivement ou dans la plus grande partie, à ce sujet.

Néanmoins, notre plaidoyer pour la promotion du respect de certaines obligations de nature solidariste et finalement pour l'impératif du respect d'un certain équilibre contractuel dans les contrats B2B bénéficie d'un contexte législatif favorable grâce aux nouvelles tendances du Code Civil actuel. Néanmoins, du point de vue de la mentalité des commerçants roumains, il est très possible qu'une telle étude soit en opposition avec « le libéralisme individuel d'accumulation »<sup>2</sup> qui exerce une influence directe sur les transactions B2B. Lorsqu'il s'agit de l'environnement d'affaires il n'est pas exclu que la première idée d'une personne qui lit le titre de cette thèse soit : « En affaires,... trompe qui

---

<sup>2</sup> R. Catană, *Propos sur la dépendance du droit des affaires de quelques valeurs spécifiques à la culture de la société roumaine* in Association Henri Capitant (coord.), *Droit et culture, Journées Louisianaises. Tome LVIII - 2008*, Ed. Bruylant - LB2V, Bruxelles-Paris, 2010, p. 643-644.

peut! »<sup>3</sup>

Par opposition au droit roumain, dans le système de droit français et en ce qui concerne les lois-modèle existantes au niveau européen et international il y a une préoccupation significative quant aux possibles mécanismes de contrôle des déséquilibres dans le domaine des contrats B2B.

La doctrine française par exemple a manifesté et manifeste encore un intérêt particulier concernant la délimitation de la sphère d'application de l'équilibre contractuel, du solidarisme contractuel et quant à l'instauration d'une certaine justice contractuelle. Le professeur Denis Mazeaud a magistralement illustré ce courant qui irrigue le domaine contractuel, en lançant en 1999 l'interrogation: « **Loyauté, solidarité, fraternité, la nouvelle devise contractuelle?** »<sup>4</sup> Cette question se retrouve aussi, d'une manière ou autre, à d'autres auteurs qui se sont préoccupés directement ou indirectement de ce sujet<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> M. Chagny, *La confiance dans les relations d'affaires* in V.L. Bénabou, M. Chagny (coord.), *La confiance en droit privé des contrats*, Ed. Dalloz, 2008, p. 35.

<sup>4</sup> D. Mazeaud, *Loyauté, solidarité, fraternité, la nouvelle devise contractuelle?* in *L'avenir du droit, Mélanges en hommage à F. Terré*, Ed. Dalloz, PUF, Editions du Juris-Classeur, Paris, 1999, p. 603.

<sup>5</sup> R. Demogue, *Traité des obligations en général. I. Sources des Obligations*, Vol. I, Ed. Librairie Arthur Rousseau, Paris, 1923; G. Ripert, *La règle morale dans les obligations civiles*, Ed. LGDJ, Anciennes Librairies Chevalier-Marescq et Cie et F. Pichon réunies, Pichon, R. et Duranz-Auzias, Administrateurs, Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée, Paris, 1925; Ch. Jamin, D. Mazeaud (coord.), *Les clauses abusives entre professionnels*, Ed. Economica, Paris, 1998; 137; Ph. Simler, *Les clauses abusives et la théorie de l'abus de droit*, Ed. LGDJ, Paris, 2001, L. Fin-Langer, *L'équilibre contractuel*, Ed. LGDJ, Paris, 2002; A.-S. Courdier-Cuisinier, *Le solidarisme contractuel*, Ed. Litec, Paris, 2006; D. Mazeaud, Th. Genicon, *Protection des professionnels contre les clauses abusives* in *Revue des Contrats* nr. 1/2012 etc.

De plus, l'analyse économique du contrat est une problématique qui mérite aussi être exploitée du point de vue du thème choisi parce que la doctrine juridique roumaine, par opposition à la doctrine française, se préoccupe dans une mesure restreinte du sujet (et de l'analyse économique du droit en général)<sup>6</sup>.

### 3. Méthodologie

Afin d'identifier les réponses aux questions énumérées ci-dessus nous allons faire une recherche dans la législation, dans la doctrine et dans la jurisprudence<sup>7</sup>.

Afin d'atteindre les objectifs de la recherche, nous prenons en considération pour le but de cette analyse:

- a) le système de droit roumain;
- b) le système de droit français;
- c) le droit applicable dans le Royaume-Uni (*common law*) – dans une mesure relativement restreinte et particulièrement afin de souligner diverses différences importantes qui existent entre le système de droit continental et

---

<sup>6</sup> P. Vasilescu, *Relativitatea actului juridic civil. Repere pentru o nouă teorie generală a actului de drept privat*, Ed. Rosetti, București, 2003, p. 49-51; P. Vasilescu, *Actul juridic civil*, in I. Reghini, S. Diaconescu, P. Vasilescu, *Introducere în dreptul civil*, ed. a II-a, Ed. SC Editura Sfera SRL, Cluj-Napoca, 2008, p. 118-122; P. Vasilescu, *Drept civil. Obligații*, Ed. Hamangiu, București, 2012, p. 248-251; L. Pop, *Tratat de drept civil. Obligațiile*, Vol. II. *Contractul*, Ed. Universul Juridic, București, 2009, p. 79-91; P. Vasilescu, *III. Les juristes* în M. D. Bob, P. Vasilescu, *Culture et droit civil en Roumanie* in Asociația Henri Capitant (coord.), *Droit et culture, Journées Louisianaises*. Vol. LVIII - 2008, Ed. Bruylant și LB2V, Bruxelles-Paris, 2010, p. 267.

<sup>7</sup> Pour le but de notre thèse nous avons pris en considération la législation, la doctrine et la jurisprudence apparues jusqu'au 25 septembre 2012.

celui de *common law*, ainsi que les difficultés générées par les essais de création d'un cadre légal uniforme au niveau de l'Union Européenne / européen / international;

d) les suivantes propositions de réglementations / lois (au sens large) rédigées au niveau européen et international (auxquelles l'on se réfère en utilisant, *brevitatis causa*, l'expression « **lois-modèle** »):

(i) la Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif à un droit commun européen de la vente du 11 octobre 2011 (COM(2011) 635 final) (« **le Règlement Relatif à la Vente** » ou « **le Droit Commun Européen de la Vente** »);

(ii) Les Principes de Droit Européen des Contrats rédigées par la Commission Lando (« **Les Principes Lando** »);

(iii) Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2010) (« **Les Principes Unidroit** »).

Afin d'éviter tout malentendu, on précisera que la présente étude n'inclut pas une présentation générale de la portée de ces lois-modèle. De plus, nous sommes conscients du champ d'application différent de ces textes, mais nous considérons qu'il est utile pour notre démarche scientifique d'y identifier les éléments qui nous intéressent par rapport à la problématique de l'équilibre contractuel.

Notre analyse est en spécial qualitative, en impliquant des considérations théorétiques et aussi pratiques, avec des renvois courants à la littérature juridique spécifique et à la jurisprudence des instances de Roumanie, de France et de l'Union Européenne.

#### **4. Structure de la thèse**

Cette thèse de doctorat ayant comme objet de recherche la problématique de l'équilibre contractuel a comme objectif de trouver tout au long de ses sept chapitres les divers visages et formes de l'équilibre contractuel et aussi les conséquences juridiques des imminents renvois entre l'équilibre et le déséquilibre contractuel.

L'analyse proprement-dite menée dans cette étude est encadrée (i) d'un chapitre introductif qui trace les lignes directrices de la thèse, le contexte dans lequel la problématique traitée se situe, les objectifs et la motivation de la recherche, la méthodologie utilisée et la structure de la thèse par chapitres et respectivement (ii) des conclusions générales et des propositions de *lege ferenda* destinées à avoir un rôle de synthèse des résultats obtenus suite à la recherche et à identifier de nouvelles directions de recherche dans le domaine qui fait l'objet de ce travail.

Le deuxième chapitre de la thèse met en discussion les multiples aspects généraux concernant la problématique de l'équilibre contractuel. Ainsi, premièrement on cherche dans quelle mesure la thématique traitée s'inscrit dans un contexte de crise du contrat dans le droit roumain. Ensuite, on va chercher à comprendre s'il y a une compatibilité entre la sphère des contrats B2B et une approche moraliste des ceux-ci.

En tenant compte du caractère de relative nouveauté du Code Civil actuel et de la Proposition de Règlement 2011, on ne peut pas éviter à s'attarder particulièrement sur l'intérêt de la problématique de l'équilibre contractuel dans le contexte des deux cadres légaux récemment apparus. Ensuite, avant de tirer quelques conclusions concernant ce deuxième chapitre, on analyse la compatibilité existante entre certaines dispositions favorables à l'équilibre contractuel règlementées dans le droit français et le système de droit roumain.

Le troisième chapitre de la thèse de doctorat a comme objectif d'analyser l'étape de la conclusion du contrat, en faisant aussi des références à l'étape précontractuelle. Ainsi, on va apporter dans le premier plan la contribution du

principe de la liberté contractuelle, de la justice commutative et du solidarisme contractuel, en faisant une liaison directe avec la création d'un certain désidérata d'équilibre contractuel.

On dédie des succinctes considérations à l'impact de l'analyse économique du contrat et aux possibles réponses que celle-ci pourrait apporter. La mise en discussion de l'équilibre contractuel à la conclusion du contrat ne peut pas ignorer l'aspect du contenu proprement-dit du contrat. Par conséquent, on investigue si dans les contrats B2B, pareillement au cas des contrats B2C, on peut parler des clauses abusives ou excessives et dans quelle mesure celles-ci pourraient être sanctionnées ou sont sanctionnées *de lege lata*. A la fin du troisième chapitre on tire quelques observations conclusives.

Le quatrième chapitre de la thèse se préoccupe de l'analyse de l'équilibre contractuel dans l'étape de l'exécution du contrat. Dans ce sens, on détaille les circonstances qui peuvent générer des modifications de l'équilibre contractuel, mais aussi les sources et les remèdes existants quant aux déséquilibres qui peuvent apparaître pendant l'exécution du contrat. Dans ce but, nous mettons en discussion les possibles endommagements de l'équilibre suite à la volonté et à l'action unilatérale (et apparemment légitime) d'une des parties contractantes. L'analyse prend aussi en considération les possibles remèdes qui pourraient trouver leur source dans la théorie de l'abus de droit.

Pendant l'exécution du contrat, les déséquilibres peuvent aussi être générés par le non-respect par (à moins une des) les parties des obligations de nature solidariste ou assimilées, soit qu'elles sont expressément prévues dans le contrat, soit qu'elles sont implicites (grâce à la typologie spécifique de contrat, grâce à l'incidence de certains principes généraux de droit (contractuel) ou de certains concepts juridiques qui luttent encore pour gagner ce statut d'une manière indépendante – mais qui pourraient faire part de la portée de quelques principes qui existent déjà ou qui sont légiférés). Hors de la volonté des parties, les conditions de l'exécution du contrat (spécialement du contrat conclu à longue

durée) peuvent aussi être influencées d'une manière significative des certaines circonstances extérieures aux parties contractantes. De telles circonstances pourraient générer des déséquilibres contractuels significatifs.

La réception dans le Code Civil actuel de la théorie de l'imprévision est exactement un des éléments qui relèvent la préoccupation du législateur contemporain pour la protection de la partie contractante trouvée dans une position de faiblesse à cause de certains aspects extérieurs qu'elle ne peut pas contrôler. Il est néanmoins certain que l'efficacité dans la pratique de cette théorie connaît aussi quelques limites, telles comme : (i) la possibilité des parties d'éluder l'application des dispositions qui réglementent l'imprévision (qui ne paraissent pas avoir une nature impérative) et aussi (ii) les conditions restrictives dans lesquelles le mécanisme de l'imprévision opère. On finit avec quelques considérations conclusives.

Le cinquième chapitre de la thèse analyse la dynamique de l'équilibre contractuel dans l'étape de la terminaison des rapports contractuels entre les parties. Cette recherche nous permet d'étudier dans quelle mesure la terminaison du contrat, par opposition à sa maintenance en vigueur (avec une éventuelle adaptation du celui-ci) répond aux exigences de l'équilibre contractuel. De plus, on met en discussion quelles sont les tendances du droit contemporain concernant la réglementation des cas de terminaison du contrat pour observer dans quelle mesure on peut voir la révélation d'un réel principe *favor contractus*. On n'ignore ni la contribution de l'analyse économique du contrat quant à la terminaison du contrat, en faisant une étude critique en ce qui concerne la théorie de l'*efficient breach of contract*. On finit les considérations de ce chapitre avec quelques conclusions.

Le sixième chapitre est dédié à l'étude de la spécificité de l'équilibre contractuel dans le cas des marchés publics. Le débat est intéressant à cause des discrédances qui existent en Roumanie, au niveau de la législation et de la doctrine, en ce qui concerne la nature juridique des marchés publics. Dans ce

contexte, on va s'attarder sur l'impact dans la matière des quelques décisions de la Cour Constitutionnelle de la Roumanie de 2012. Dans une directe liaison avec la problématique de la nature juridique des marchés publics se trouve aussi l'aspect de la détermination de l'instance compétente à résoudre les litiges nés en liaison avec la passation et l'exécution de ce type particulier de contrats.

Le traitement de ces deux questions est aussi de droit comparé en analysant l'approche de ces aspects dans les systèmes de droit français et anglais, et aussi au niveau des réglementations européennes. L'aspect central de l'étude est représenté par l'interrogation que nous lançons quant à la possibilité / l'impossibilité d'une qualification unitaire de la nature juridique des marchés publics dans le droit positif roumain. Par conséquent, on fait quelques propositions *de lege ferenda* qui paraissent être, dans une mesure plus grande, en accord avec la tradition juridique roumaine, avec la réalité législative de Roumanie et avec la diversité des types de marchés publics qui peuvent être imaginés et par rapport auxquels une qualification unitaire de la nature de ces contrats seraient profondément erronée du point de vue juridique.

Nous dédions aussi une section à l'étude des particularités de l'équilibre contractuel en ce qui concerne les marchés publics. Nous considérons que les observations conclusives tirées à la fin de cette recherche-là ont un caractère de nouveauté dans l'espace juridique roumain.

Le septième chapitre est dédié à la présentation des conclusions générales tirées de l'analyse de droit comparé faite dans notre thèse sur le thème de l'équilibre contractuel / du déséquilibre contractuel. De plus, nous allons identifier des nouvelles directions de recherche qui soit ont constituées *ab initio* des limitations de notre recherche, soit peuvent être considérées comme une continuation naturelle de nos recherches dans le but d'approfondir la matière.